

CDG 49

# FICHE ACCIDENT

## TRONCONNAGE ET TAILLE



### RAPPELONS QU'IL EST IMPORTANT :

#### Récits d'accidents :

En procédant au tronçonnage d'un arbre, une branche est tombée sur le visage de l'agent qui ne portait ni de casque, ni de visière. Plaies multiples au visage et 3 jours d'arrêt de travail.

L'agent coupait un arbre à l'aide d'une tronçonneuse. Le tronc s'est abattu sur lui. Fracture du péroné gauche et d'une côte : 28 jours d'arrêt de travail.

En coupant des végétaux à l'aide d'un taille-haie, l'agent s'est entaillé profondément le genou avec la lame. Il ne portait pas son pantalon anti coupure. 10 jours d'arrêt de travail.

*Pour des informations complémentaires, se référer aux fiches de prévention*

- De porter les E.P.I. : chaussures de sécurité, vêtements anti-coupure, gants, casque avec visière, protection anti-bruit
- D'utiliser du matériel conforme à la réglementation en vigueur
- De suivre les instructions du fabricant (notice de l'appareil)
- D'être en bonne condition physique lors du tronçonnage et de rester vigilant
- De ne pas fumer (risque d'incendie avec l'essence)
- D'éteindre la tronçonneuse pendant la maintenance, le ravitaillement, le transport, une pause...
- D'avoir un personnel spécifiquement formé pour les travaux d'abattage, d'émondage et dans les chablis
- De veiller aux branches coincées et/ou sous tension
- De s'assurer que personne ne se trouve dans la zone de chute, que le pied du tronc soit dégagé, qu'un chemin de retraite soit sans obstacles